

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE RUGBY Rélevé de décisions de la réunion du 2 mars 2021

DROITS AUDIOVISUELS

A l'issue de l'appel d'offres lancé le 21 janvier 2021, le Comité Directeur a attribué les droits audiovisuels du TOP 14 pour les saisons 2023/2024 à 2026/2027.

En application des règles de l'appel d'offres, Canal+ remporte les 3 lots pour un montant total de 454,4 millions d'euros sur quatre ans, soit un montant moyen par saison de 113,6 millions d'euros avec sur la période la progressivité suivante :

SAISON 2023/2024	110,26 M€
SAISON 2024/2025	112,47 M€
SAISON 2025/2026	114,72 M€
SAISON 2026/2027	117,01 M€
MONTANT MOYEN :	113,6 M€
	<i>Soit une progression de plus 17% par rapport au précédent appel d'offres</i>

Les droits de diffusion en accès gratuit de la finale seront commercialisés ultérieurement.